

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2016

DELIBERATIONS

L'an deux mille SEIZE, le 7 juin à 18 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BASTIANI, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre BASTIANI, Daniel ONEDA, Nadine BARRE, Christian MARTY, Patricia CAVALIERI D'ORO, François FREGONAS, Jean Jacques ADER, Sylvie BOUTILLIER, Serge MAGGIOLO, Martine DELAVEAU-HAMANN, Bertrand COURET, Carole LAFUSTE, Patrick DISSEGNA, Belinda PRAT, Katia MONTASTRUC, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Danielle TENSA, Martine BORDENAVE, Pascal TATIBOUET, Philippe FOURMENTIN, Simone MEZZAVILLA, Annie DARAUD

REPRESENTES :

Joëlle TEISSIER par Daniel ONEDA

Emma BERNAT par Carole LAFUSTE

Alain PEREZ par Nadine BARRE

Marie CLAMAGIRAND par Jean-Pierre BASTIANI

ABSENTS : Fabien ZUFFEREY, Nicolas GILABERT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame BARRE est désignée secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Procurations : 4

Absents : 2

Votants : 27



N°9-1/2016 - Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre des adjoints

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que la délibération n°8-1/2016 en date du 25 mai 2016 relative à la décision de ne pas maintenir Mme CAVALIERI D'ORO dans ses fonctions d'adjoint au Maire, a eu pour effet de rendre vacant le poste de septième adjoint au Maire, il convient donc de se prononcer sur la détermination du nombre d'adjoints.

Aussi, il propose de maintenir à huit le nombre des adjoints au Maire et de pourvoir la vacance du poste par l'élection d'un nouvel adjoint.

Par ailleurs, il propose que le nouvel adjoint occupe le dernier rang dans l'ordre du tableau, en l'espèce celui de huitième adjoint, ce qui emportera pour conséquence l'avancée d'un rang de l'actuel huitième adjoint.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

**Oùï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal,
à l'UNANIMITE :**

- **DECIDE** de maintenir à huit le nombre des adjoints au Maire
- **DECIDE** que le nouvel adjoint occupera le dernier rang dans l'ordre du tableau, soit le huitième, avec pour conséquence l'avancée d'un rang de l'actuel huitième adjoint
- **PRECISE** que le tableau portant rang des adjoints sera mis à jour en conséquence

Délibération affichée le 14 juin 2016

Reçue en Sous-Préfecture le 14 juin 2016

N°9-2/2016 - Election d'un adjoint au Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique qu'il convient de pourvoir le poste de huitième adjoint au Maire.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art L. 2122-7et suivants), le conseil municipal doit donc procéder à un vote à bulletin secret afin d'élire un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire prend préalablement acte des candidatures.

Se portent candidats :

- Madame TENSA Danielle
- Monsieur DISSEGNA Patrick

Premier tour de scrutin

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----	27
- A déduire : bulletins blancs-----	02
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés-----	25
- Majorité absolue-----	
-----	13

RESULTATS DU VOTE

Monsieur DISSEGNA Patrick obtient 15 voix

Madame TENSA Danielle obtient 9 voix

Monsieur FOURMENTIN obtient 1 voix

Monsieur DISSEGNA Patrick ayant obtenu 15 voix est proclamé huitième adjoint.

Monsieur DISSEGNA Patrick est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le tableau des adjoints actualisé est donc le suivant :

1^{er} adjoint	Mme TEISSIER Joëlle
2^{ème} adjoint	Mr ONEDA Daniel
3^{ème} adjoint	Mme BARRE Nadine
4^{ème} adjoint	Mr PEREZ Alain
5^{ème} adjoint	Mme BERNAT Emma
6^{ème} adjoint	Mr MARTY Christian
7^{ème} adjoint	Mr FREGONAS Francesco
8^{ème} adjoint	Mr DISSEGNA Patrick

Délibération affichée le 14 juin 2016

Reçue en Sous-Préfecture le 14 juin 2016

N°9-3/2016 - Fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège et de la Communauté de Communes de Lèze-Ariège-Garonne - Avis sur le nom et le siège du nouvel EPCI

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 7-2/2016 en date du 10 mai 2016, le conseil municipal a approuvé le projet de fusion, inscrit dans le schéma départemental de coopération intercommunale publié le 30 mars 2016 et l'arrêté préfectoral en date du 20 avril 2016, entre la Communauté de

communes de la Vallée de l'Ariège et la Communauté de communes de Lèze Ariège Garonne.

Il s'avère maintenant nécessaire de se prononcer sur le nom et le siège du nouvel établissement public qui sera issu de cette fusion.

Il est proposé de :

-Fixer le nom de l'EPCI issu de la fusion comme suit : « Communauté de communes Lèze Ariège »

-Fixer le siège de l'EPCI issu de la fusion comme suit : RD 820 - ZI Robert Lavigne 31190 AUTERIVE

**Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal,
à l'UNANIMITE :**

- **DECIDE** de fixer le nom de l'EPCI issu de la fusion comme suit :
« Communauté de communes Lèze Ariège »

-**DECIDE de** fixer le siège de l'EPCI issu de la fusion comme suit : RD 820 -
ZI Robert Lavigne 31190 AUTERIVE

Délibération affichée le 14 juin 2016

Reçue en Sous-Préfecture le 14 juin 2016